

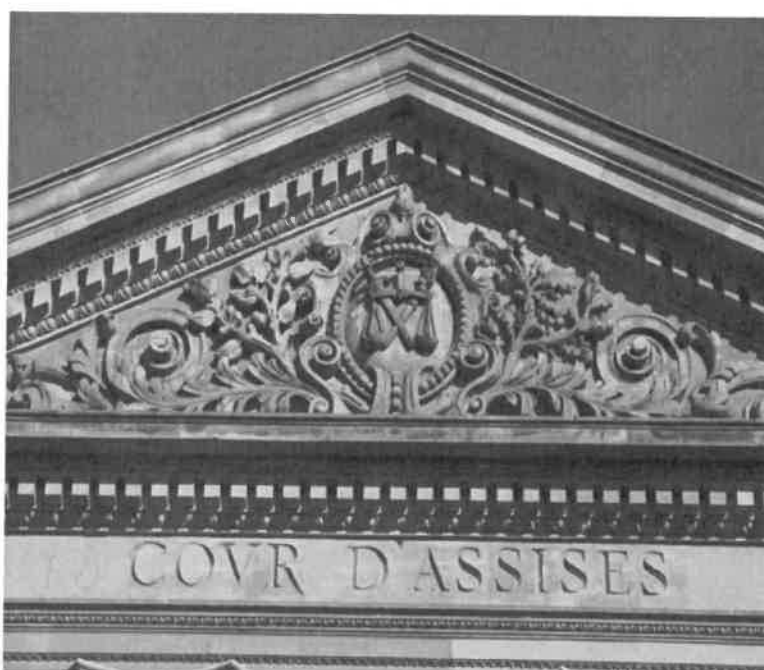
[Affaire Sophie Le Tan](#)[Disparition de Lina](#)[Affaire Fortin](#)[Incendie mortel de Wintzenheim](#)[Affaire Sophie Le Tan/Jean-Marc Reiser](#)

La Wantzenau, Hoerdts et Drusenheim

## **DNA** Il rend son permis aux gendarmes et repart... en voiture

Interpellé trois fois au volant de sa voiture sans permis de conduire, un habitant de Hoerdts, âgé de 60 ans, a été jugé mardi devant le tribunal correctionnel de Strasbourg, en comparution immédiate.

Geneviève Lecointre - Hier à 19:08 | mis à jour aujourd'hui à 07:24 - Temps de lecture : 2 min



La justice Photo Jean-Frédéric Surdey

Suite à la perte de douze points sur son permis, le sexagénaire a été convoqué en mars dernier à la gendarmerie de La Wantzenau. Après avoir restitué le papier rose, il est sorti comme si de rien n'était pour récupérer sa voiture garée à côté du cimetière. Les militaires avaient flairé l'entourloupe : ils l'ont suivi et interpellé. « Je voulais juste la garer cent mètres plus loin », assure celui qui a été convoqué une première fois en justice.

### **Des « effluves d'alcool »**

En novembre, son Audi A3 a été retrouvée dans un fossé à Hoerdts. Il a fallu « assister » le conducteur « pour sortir du véhicule » car il ne tenait « pas l'équilibre », ont noté les gendarmes. L'automobiliste qui exhalait des « effluves

d'alcool » et tenait « des propos décousus » leur a présenté un faux permis belge. Il a de nouveau été convoqué en justice.

Ça ne l'a pas dissuadé de rouler. Ce lundi 22 janvier à Drusenheim, il conduisait une Audi A4. « On m'a dit que je pouvais », a-t-il affirmé aux forces de l'ordre. « La mauvaise foi... Vous mentez en permanence », observe le président du tribunal Marc Picard. À tel point que le parquet a demandé une expertise psychiatrique.



## « On n'a pas envie de le croiser »

Le médecin a décelé « un syndrome démentiel modéré », relève M<sup>e</sup> Julie Herrmann en défense. Le spécialiste relève l'« aptitude à la conduite limitée » de son client. « Ça veut dire que vous êtes dangereux quand vous prenez le volant », résume le juge. « On n'a pas envie de le croiser », ajoute le représentant du ministère public, Éric Haeffele.

« Comment ça ? Je n'ai jamais fait d'accident de ma vie ! » s'indigne le prévenu. La voiture dans le fossé à l'automne dernier ? « C'était à cause de la tempête », prétend-il. Mais s'il faut vraiment respecter l'annulation de son permis, il veut bien se résoudre à « prendre une voiturette ».

Le tribunal l'en a dissuadé. Bernard Riedinger a été condamné à dix mois de prison, assortis de l'interdiction de conduire tout véhicule à moteur pendant deux ans. Il sera convoqué devant un juge de l'application des peines. « Et vous n'y allez pas en voiture », insiste le juge. Les deux Audi du sexagénaire ont été confisquées.

Faits-divers - Justice

Hoerd



## À LIRE AUSSI

Taboola Feed

**Ce chat refuse de quitter l'évier ; son propriétaire appelle la police lorsqu'il comprend pourquoi**

oblagency | Sponsorisé

**Kate Middleton hospitalisée : le prince William prend une décision radicale**

Femme Actuelle | Sponsorisé

**Jouez à ce jeu pendant 1 minute et découvrez pourquoi tout le**

## Newsletter de la région

Recevez gratuitement toute l'information de votre région

Votre  
adresse e-  
mail

A lire également